

Mercredi 08 Novembre 2017 - n°152

Culture - Réunion du CCTDC : Françoise Nyssen fait le point avec les élus

Initiatives en ligne - Un arbre solaire à Nevers

Fonction publique territoriale - Vers une plus grande reconnaissance des missions des ATSEM

Institutions - Le ministère de l'intérieur précise les règles pour les emplois familiaux

Logement - Coupes confirmées dans les crédits du ministère de la Cohésion des territoires

Fonction publique territoriale - Remise des Prix pour les actions des collectivités en matière de prévention et de santé au travail

Fonction publique territoriale - Cinq élèves-administrateurs de l'INET étudient les « nouvelles temporalités »

Europe - Newsletter « Villes de France, Villes d'Europe » #3

Institutions - Etat matrimonial : vers une meilleure connaissance des situations de fait

Agenda

CULTURE



Réunion du CCTDC : Françoise Nyssen fait le point avec les élus

Le 31 octobre 2017, s'est réuni le Conseil des collectivités locales pour le développement culturel (CCTDC). La ministre a présenté les principales politiques culturelles prévues pour les collectivités. Françoise Nyssen a rappelé que la culture est un facteur d'inclusion et de lien ainsi que son attachement pour les territoires, avec de nombreux déplacements dans le pays.

Budget et contractualisation

Le budget de la Culture marque une hausse de 6% pour le budget décentralisé. La ministre appelle les DRAC à poursuivre leur rôle d'« allumeurs de réverbères ». Elle précise que 35 millions d'euros supplémentaires seront consacrés aux actions d'éducation de transmission culturelle tandis qu'un fonds de 15 millions contribuera au renouvellement de monuments historiques pour les collectivités les plus fragiles. En outre, des financements seront accordés pour le renouvellement des centres anciens, un enjeu essentiel pour les adhérents de *Villes de France*. Il est souligné que la redynamisation des centres villes des petites et moyennes communes doit comporter un angle culturel notamment afin de faire revenir des institutions culturelles et des espaces publics dans les cœurs de ville.

En termes de contractualisation, l'enjeu est de passer d'un cadre très contraint à des contrats de développement et d'expérimentation. L'heure a sonné pour les pactes culturels, le ministère envisage désormais des partenariats plus souples pour répondre aux besoins des habitants et des territoires. Un socle commun sera intégré à toutes les conventions : une clause de solidarité territoriale et un volet Education artistique et culturelle (EAC).

Mission "Bern" et avenir des conservatoires

Sur la mission "Bern" de sauvegarde du patrimoine, la mise en place d'une plateforme prochainement recensera les bâtiments à caractère patrimonial par le croisement des données des DRAC et de la Fondation pour le patrimoine.

3 millions d'euros supplémentaires sont prévus au budget pour les conservatoires portant le total à 20 millions. Le ministère rappelle un taux de désengagement fort au niveau des adolescents estimant sans doute le cadre trop exigeant. Est actuellement envisagé un classement des conservatoires à durée illimitée avec possibilité de réviser le cadre pédagogique sur demande des élus ou des DRAC. Le terme de « rayonnement » dans la dénomination des conservatoires pourrait être remplacé par « responsabilité ». Enfin, a été rappelée la volonté de renforcer les partenariats entre les conservatoires et les écoles d'art ainsi que les acteurs associatifs. Une concertation devrait être organisée en début d'année 2018.

Présentation de la mission "Orsenna"

Un point d'étape a été présenté sur la mission "Orsenna" portant sur les bibliothèques. Avec l'évolution des usages, les horaires d'ouverture de nombre de bibliothèques semblent inadaptés. Un Tour de France est en cours avec deux objectifs : faire un état des lieux et faire mieux connaître les enjeux des bibliothèques. Se démarque la notion de porosité de la culture : les bibliothèques servent souvent aussi pour d'autres usages comme l'accompagnement scolaire, les recherches d'emploi, la médiation numérique et ont des fonctions de lutte contre les discriminations, d'accueil des handicapés, de combat contre la solitude. La solution n'est pas toujours d'ouvrir plus, mais parfois d'ouvrir autrement pour coller davantage aux besoins des territoires. 1,7 milliard d'euros sont dépensés chaque année par les collectivités dans les bibliothèques. L'enjeu financier est prioritaire mais le ministère ambitionne également de proposer une boîte à outils. Certains changements devraient pouvoir se faire à frais constants, estime le ministère.

Plan ministériel EAC et pass Culture

Le ministère de la Culture vise un accès à la culture pour 100% des jeunes. 5 priorités ont été relevées pour le plan EAC (éducation artistique et culturelle) : les pratiques artistiques et culturelles, livre et lecture, éducation à l'image et

développement d'outils pédagogiques numériques, renforcement des partenariats avec l'ensemble des acteurs, formation des acteurs de l'EAC.

Inspirée du bonus *cultura* en Italie, Françoise Nyssen souhaite qu'un *pass culture* soit mis en place. De nombreuses collectivités ont mis en place un pass ou chèque culture depuis quelques dizaines d'années. 4 régions ont été étudiées pour élaborer un rapport comprenant quelques pistes de réflexion : Auvergne-Rhône-Alpes, PACA, Normandie, Occitanie. Ce sont souvent des dispositifs réservés aux jeunes de 15 à 25 ans en formation. Ils sont de plus en plus automatiques, le jeune n'a pas à demander pour bénéficier du dispositif.

Spécificités des territoires et contraintes financières

Xavier Bonnefont, maire d'Angoulême, représentait *Villes de France* lors de ce CCTDC. Il s'est attaché à signaler l'innovation pré-existante dans les territoires ainsi que leur diversité de situation. Le maire d'Angoulême invite le ministère à bien connaître les initiatives locales et à s'adapter aux dispositifs d'ores et déjà mis en œuvre afin de faire des transitions et d'accompagner les collectivités. Enfin, il souligne l'importance du binôme ville centre/intercommunalité et la nécessité d'associer ces deux collectivités dans toute réflexion même pour la collectivité n'ayant pas la compétence.

Les élus représentant les autres associations sont revenus sur différents sujets dont les contraintes financières que traversent les collectivités, l'enjeu essentiel des centres-villes pour le développement économique local, la notion de citoyen acteur de la culture, la lutte contre les discriminations et le harcèlement sexuel, le besoin de liberté pour les collectivités locales au regard du principe de libre administration, le caractère partagée de la compétence culture ainsi que le besoin d'un travail du CCTDC sur les archives et les cinémas dans les territoires ruraux. Un prochain CCTDC devrait se tenir en mars.

INITIATIVES EN LIGNE



Un arbre solaire à Nevers

La ville de Nevers est la première collectivité française et même européenne à accueillir un arbre solaire depuis mai 2017, à l'image des arbres présentés lors de la COP21 en 2015.

Un arbre connecté pour des villes modernes

Cet eTree porte au bout de son tronc de nombreuses branches accueillant des panneaux solaires captant l'énergie naturelle et stockant le courant généré en continu. Imaginés par Mickaël Lasri et conçus par l'artiste Yoan Ben Dov, ces

nouveaux mobiliers urbains sont proposés par Solar Tree Europ, une start-up franco-israélienne. Ils se révèlent multifonctions et synonymes d'innovation. Le phénomène s'est répandu en Israël et aux Etats-Unis ainsi qu'à Marrakech lors de la COP 22. Inspirés de l'acacia du désert d'Australie, ces arbres modernes sont en outre des lieux de rencontres et permettent de distribuer eau potable et électricité ainsi que de donner accès à une connexion Wi-Fi.

Nevers, un territoire innovant

A Nevers, cet arbre connecté est installé place Carnot, il permet notamment de recharger son téléphone mobile, de surfer sur internet, de recharger son vélo électrique, de s'abreuver en eau fraîche et de s'éclairer. Le maire de Nevers, Denis Thuriot, président de Nevers agglomération et membre du conseil d'administration de *Villes de France*, avait déclaré lors de l'inauguration : " *Nevers est fière d'accueillir le premier eTree d'Europe. Nous voulons le voir comme le symbole d'une nouvelle ère pour le territoire et le symbole d'un numérique ouvert sur le monde et à visage humain, celui que nous développons ici. C'est un symbole de l'engagement numérique de la ville depuis 2014*". JCDcaux, entreprise française d'affichage publicitaire, assure l'installation, l'entretien et la maintenance de ces eTree dans les espaces publics en France comme à l'international. Nevers agglomération acquiert ce mobilier urbain dans le cadre de sa stratégie de développement économique via le numérique, marquée notamment par l'installation d'un tiers-lieu nommé l'Inkub, qui accueille des start-ups innovantes pouvant s'appuyer sur les écoles supérieures présentes sur le territoire. Les villes de taille moyenne peuvent ainsi être à l'avant-garde de la smart city de demain.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



Vers une plus grande reconnaissance des missions des ATSEM

Les ministères de l'Action et des Comptes publics et de l'Education nationale viennent de publier le rapport de l'Inspection générale de l'administration et de l'Inspection générale de l'Education nationale sur la situation des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

Outre une clarification de leurs missions qui nécessite une modification de leur statut, le rapport propose des adaptations de leur temps de travail et de leur

formation ainsi qu'une revalorisation et une évolution de leur carrière.

En effet, compte tenu des évolutions de leurs missions, le rapport préconise « *d'officialiser leur place dans l'école* » en permettant aux ATSEM de participer aux réunions impliquant la communauté éducative, comme les conseils d'école. À cet effet, il propose « *l'introduction d'un capital-temps, intégré à leur service* » et la mention dans la fiche de poste de la possibilité de participer à ces réunions.

S'agissant de la formation, les inspections générales plaident pour un « *renforcement* » de la formation des ATSEM, « *dès l'accès au cadre d'emploi et tout au long de leur carrière* ». La formation à la prise de fonctions des ATSEM « *devrait mettre l'accent* » sur les modalités de coopération avec les enseignants. « *Des formations communes enseignants/ATSEM comme il commence à en exister sont à encourager* », ajoutent-elles, citant notamment l'accueil des enfants de moins de 3 ans ou la nécessité de mieux préparer les enseignants à une collaboration spécifique avec les ATSEM.

En outre, il envisage une possibilité statutaire d'accéder à des fonctions de responsabilité et recommande, par ailleurs, l'élaboration d'un document d'engagement entre l'Association des maires de France et les ministères concernés pour clarifier le cadre et la nature des collaborations entre enseignants et ATSEM. Une telle initiative a d'ailleurs été récemment engagée.

Dans un communiqué de presse, le Gouvernement a confirmé qu'il donnerait suite à plusieurs propositions du rapport, qui seront soumises au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale le 15 novembre 2017.

Il s'agira notamment de :

- L'actualisation de la définition des missions des ATSEM ;
- La création d'un débouché en catégorie B avec l'ouverture pour les ATSEM d'une voie de concours interne d'accès au cadre d'emploi d'animateur territorial ;
- La reconnaissance de la fonction de coordination confiée par les communes à certains ATSEM, avec un accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise (catégorie dite C+).

Enfin, il est à relever que la concertation avec les organisations syndicales et les représentants des employeurs territoriaux, sur l'amélioration des conditions de travail des ATSEM sera poursuivie.

Pour en savoir plus : le [rapport des inspections générales sur les missions des ATSEM](#)

INSTITUTIONS



Le ministère de l'intérieur précise les règles pour les emplois familiaux

Une circulaire du ministère de l'Intérieur précise les modalités d'application dans les collectivités territoriales de la loi du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique. Pour mémoire, le texte interdit l'emploi « *par les autorités territoriales, de certaines catégories de membres de leur famille en qualité de collaborateur de cabinet* » et « *crée, pour l'emploi d'autres catégories de membres de la famille, une obligation d'information de la Haute Autorité pour la*

transparence de la vie publique ».

Emplois de cabinet

L'interdiction d'emploi est définie par rapport à l'autorité qui emploie les collaborateurs de cabinet, c'est-à-dire le chef de l'exécutif. La loi interdit ainsi l'emploi, par l'autorité territoriale, en qualité de collaborateur de cabinet de :

- Son conjoint, partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou concubin ;
- Ses parents ou des parents de son conjoint, partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou concubin ;
- Ses enfants ou des enfants de son conjoint, partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou concubin.

L'interdiction vise l'emploi et pas seulement le recrutement. Un changement dans la situation personnelle du collaborateur de cabinet peut en effet le conduire à entrer dans le champ d'application de l'interdiction.

Obligation d'information à la HATVP

S'agissant de l'obligation d'information de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), seules certaines autorités disposant de collaborateurs y sont soumises. C'est notamment le cas pour :

- Le maire d'une commune de plus de 20 000 habitants ;
- Le Président élu d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la population excède 20 000 habitants ou dont le montant des recettes totales de fonctionnement figurant au dernier compte administratif est supérieur à cinq millions d'euros ;
- Le Président des autres établissements publics de coopération intercommunale dont le montant des recettes totales de fonctionnement figurant au dernier compte administratif est supérieur à cinq millions ;

Pour ces catégories, la HATVP doit être « *informée sans délai par l'autorité territoriale de l'emploi d'autres membres de la famille* », à savoir :

- Son frère ou sa sœur, ou le conjoint, partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou concubin de celui-ci ou celle-ci ;
- L'enfant de son frère ou de sa sœur ou le conjoint, partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou son ancien concubin ;
- Son ancien conjoint, la personne ayant été liée à elle par un pacte civil de solidarité ou son ancien concubin ;
- L'enfant, le frère ou la sœur de son ancien conjoint, de la personne ayant été liée à elle par un pacte civil de solidarité ou de son ancien concubin ;
- Le frère ou la sœur de son conjoint, partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou concubin.

Pour en savoir plus : la [circulaire](#)

LOGEMENT



Coupes confirmées dans les crédits du ministère de la Cohésion des territoires

L'Assemblée nationale a voté dans la nuit du jeudi 2 au vendredi 3 novembre le budget alloué au ministère de la Cohésion des territoires, qui opère notamment une suppression de 1,7 milliard d'euros de financements dédiés aux APL dès l'an prochain.

Les ressources du ministère chutent ainsi de 9,8%, pour passer de 18,3 milliards d'euros en 2017 à 16,5 milliards en 2018. Le ministre de la Cohésion des

territoires, Jacques Mézard, souhaite ainsi « réinterroger l'efficacité de notre politique en matière d'aides personnelles au logement et de soutien à la construction ».

Amendement gouvernemental sur la baisse des loyers

Contesté par les organismes HLM et bailleurs sociaux, un amendement déposé par le gouvernement va permettre une baisse progressive sur trois ans des loyers du logement social : de 800 millions d'euros en 2018, 1,2 milliard en 2019, puis 1,5 milliard par an à compter de 2020, pour compenser la baisse des APL équivalente.

L'économie budgétaire annuelle de 1,5 milliard d'euros visée par le gouvernement doit être atteinte dès l'an prochain grâce à une hausse, en parallèle, de la cotisation versée par les bailleurs sociaux à la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS). Le Gouvernement fera prochainement des propositions pour préciser ce mécanisme.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



Remise des Prix pour les actions des collectivités en matière de prévention et de santé au travail

La Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), SMACL Assurances et leurs partenaires, ont remis, le 7 novembre 2017 à Paris, les Prix Santé et mieux-être au travail de la fonction publique territoriale. L'association *Villes de France* avait participé aux délibérations du jury le 6 juillet dernier. Cette cérémonie s'est tenue en amont du colloque « *Utile aujourd'hui, utile demain : et si on parlait santé et mieux-être au travail ?* » organisé par la MNT à l'Institut du Monde Arabe. Cinq

collectivités ont été récompensées, saluant ainsi leurs actions en matière de prévention et de santé au travail.

Des actions exemplaires

En présence de Sébastien Chabal (Fondateur de Concept sport et ancien international de rugby), le premier prix a été attribué à la ville de Saint-Sébastien-sur-Loire (44) pour son action sur les troubles musculo-squelettiques, à destination des agents des espaces publics. La ville de Pulnoy (54) a reçu le deuxième prix pour sa démarche de prévention des risques psychosociaux, envers les agents de la commune. Enfin, le troisième prix a été remis au centre communal d'action sociale de Châlons-en-Champagne (51) pour sa démarche visant à faciliter les mobilités des agents. Un prix spécial centre de gestion a également été décerné au centre de gestion des Côtes d'Armor (22) pour son accompagnement des collectivités. La commune de Chelles (77) a, quant à elle, reçu « *l'éloge du jury* » pour son action de prévention contre les troubles physiques et les atteintes psychiques. Pour cette 6e édition, le jury du Prix Santé et mieux-être au travail a reçu 54 dossiers de candidatures, de la part de tout type de collectivités. De plus en plus de dossiers sont pluri-thématiques et s'intéressent à la santé au travail de manière globale. La tendance émergente cette année est toutefois la prévention par l'activité physique, avec quatorze dossiers reçus sur cette thématique.

Colloque et bien-être au travail

Le colloque organisé, à cette occasion par la MNT, a par ailleurs permis de revenir sur la perception que les agents territoriaux ont de leur bien-être au travail. Selon l'enquête Gazette-MNT présentée lors de cette journée d'échanges, 59 % d'entre eux considèrent que leur niveau de bien-être s'est dégradé au cours des douze derniers mois. D'ailleurs, pour 34 % des agents interrogés, l'une des actions à privilégier par leur collectivité en 2018 est la promotion de la qualité de vie au travail. Le prix a été créé en 2011 par la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) avec les principaux acteurs de la fonction publique territoriale. Il entend développer l'échange d'expériences sur la santé au travail, un enjeu essentiel pour les collectivités et leurs agents. Ce prix récompense des collectivités territoriales ayant contribué à promouvoir des programmes de santé et d'amélioration du mieux-être au travail auprès de leurs agents de manière efficace, innovante ou exemplaire.

En savoir plus : www.mnt.fr/

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



Cinq élèves-administrateurs de l'INET étudient les « nouvelles temporalités »

L'Observatoire social territorial de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), dont est notamment membre l'association *Villes de France*, s'intéresse dans son 19^{ème} Cahier aux nouvelles temporalités de l'action publique. Cette étude a été réalisée en partenariat avec l'Institut national des études territoriales (INET) et l'Association des administrateurs territoriaux de France (AATF). Elle analyse les effets de la transformation des rythmes sociaux sur les territoires et les réponses

apportées par les élus, les managers et les agents des services publics locaux. Par l'analyse de pratiques innovantes et d'entretiens avec des interlocuteurs variés (élus, managers, agents, organisations syndicales, usagers...), l'étude montre la manière dont les managers repensent les modalités d'organisation et de gestion interne de leurs administrations. Au travers ce Cahier, la MNT entend replacer le débat du temps de travail sur ses modalités réelles et sur les enjeux de santé des agents et de management en proposant différentes pistes d'actions. Cette étude a été menée par cinq élèves-administrateurs de l'INET de la promotion Léo Lagrange : Thomas André, Sabra Bennisr, Anaïs Danon, Virginie Garnoix, Olivier Laigneau.

Lire [la synthèse et l'étude complète](#)

EUROPE



Newsletter « Villes de France, Villes d'Europe » #3

Dans cette nouvelle édition 2017-2018 de la newsletter « *Villes de France, Villes d'Europe* », retour sur:

L'EUROPE CETTE SEMAINE

- Nouveau budget et priorités pour le programme-cadre de recherche européen

ZOOM SUR

- Un renouveau du partenariat entre l'Union et les régions ultrapériphériques

INITIATIVE

- Anney dans la coopération pour le développement du réseau de chaleur

Enfin, un point sur les appels à projets et l'agenda européen. Pour vous inscrire à cette newsletter (si votre collectivité est adhérente *Villes de France*) ou proposer une initiative locale à valoriser, merci d'écrire à :

Pour information, le réseau Europe urbain organise les 12 et 13 décembre une session de qualification nationale "*Conduire des stratégies urbaines intégrées : Gouvernance, pilotage et ingénierie*" à Narbonne. [Inscription](#)

INSTITUTIONS



Le recensement de la population évolue : de l'état matrimonial légal à la situation conjugale de fait

Etat matrimonial : vers une meilleure connaissance des situations de fait

Jusqu'aux années 1960, le mariage était la forme d'union dominante et l'état matrimonial légal des personnes (marié, divorcé, veuf, célibataire) se confondait en général avec la situation conjugale de fait. Ce lien étroit entre situation conjugale de fait et état matrimonial légal s'est relâché au cours du temps, avec le développement de l'union libre et la création du pacte civil de solidarité (Pacs). Le questionnaire du recensement de la population a d'ailleurs été modifié à deux

reprises pour prendre en compte cette évolution sociale.

Depuis l'enquête annuelle de recensement de 2004, la question « Vivez-vous en couple ? » complétait celle sur l'état matrimonial légal. Depuis l'enquête de 2015, une question sur la situation conjugale de fait remplace la question initiale sur l'état matrimonial légal*. Ces informations permettent ainsi de mieux connaître les liens qui unissent les conjoints vivant dans un même logement.

En 2016, en France métropolitaine, parmi les personnes vivant en couple dans le même logement, 73% sont mariées, 7% sont pacsées et 20% vivent en union libre. La part des personnes en couple marié diminue régulièrement : elle était de 87% en 1990. Depuis la création du Pacs, la part des unions libres, qui augmentait à mesure que celle des couples mariés baissait, s'est stabilisée : 13% en 1990, 18% en 1999, 20% en 2011 et 2016. Enfin la part des couples pacsés augmente, passant de 4% à 7% entre 2011 et 2016.

* : si l'enquête annuelle de recensement ne permet plus de suivre l'état matrimonial légal des personnes vivant en France, d'autres sources permettent de le faire. La méthode d'estimation proposée ici combine les données de l'enquête Emploi et celles des enquêtes annuelles de recensement. [Télécharger Insee Analyses n°35 – octobre 2018](#)

EVENEMENTS VILLES DE FRANCE

- **Mardi 5 décembre 2017** - Paris (Cercle National des Armées) - Grand Prix " La Revue des Collectivités Locales " et Villes de France
Remise des prix
- **Jeudi 7 décembre 2017** - Paris - Les Rendez-Vous de l'intelligence locale
La Silver Economie : une opportunité pour les villes de France
Programme et inscription
- **9 novembre 2017** - Paris - Rencontre Villes de France avec Elisabeth Borne, ministre chargée des Transports
- **14 novembre 2017** - Paris - Rencontre Villes de France avec Françoise Nyssen, ministre de la Culture
- **16 novembre 2017** - Paris - Remise des prix "Energies Citoyennes"
- **17 novembre 2017** - Paris - Journée d'étude " Dématérialisation ", organisée par la Gazette des Communes
Programme
- **21 novembre** - Paris - 2^{ème} édition des rendez-vous du logement étudiant, Villes de France partenaire
Programme et inscription
- **21 novembre** - Paris - Conférence sur la réhabilitation écologique des cimetières (Salon des Maires)
- **1er décembre 2017** - Paris - Commission d'orientation stratégique sur le programme d'Administration Numérique Territoriale
- **14 décembre 2017** - Paris - Journée d'étude La Gazette et le Courrier des Maires : "Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs", Villes de France partenaire
En savoir plus
- **7 et 8 février 2018** - Paris - Espace Champerret, Salon AP Connect (solution IT pour les administrations publiques), Villes de France partenaire
Voir le site